



CENTRALE CANINE

Monsieur Daniel ARNOULT
**Club du Chihuahua, du
Coton de Tuléar
Et des Exotiques**
5 Résidence des Courts Sillons

27210 LE PLESSIS HEBERT

Aubervilliers, le 7 Décembre 2015

SEC/CED/SM - 462

Monsieur le Président,

La Commission Scientifique a pris connaissance de votre courrier concernant les mariages inter-variétés et la réponse qui vous avait été faite en 2006.

Si la FCI encourage de tels mariages ce n'est pas pour autant une obligation, chaque pays est libre sur le choix dans l'orientation de l'élevage. Cette circulaire de la FCI est utilisée par tous ceux qui veulent s'affranchir des Clubs officiels.

Votre Club a mis en place une procédure spécifique pour l'acceptation des mariages inter-variétés tenant compte non seulement de la conformité au standard mais ce qui est le plus important de la santé et c'est cette procédure qui est validée par la Société Centrale Canine.

Aucun dossier ne sera accepté sans l'autorisation du Club.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président
Christian EYMAR-DAUPHIN

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr